Formation : Secret professionnel et devoir de discrétion

Le secret professionnel et le devoir de discrétion sont des questions importantes dans l'aide alimentaire. Tant les travailleurs que les bénévoles sont concernés.

Qu'est-ce que le secret professionnel ? Qui doit le respecter ? Que couvre-t-il ? Quelles précautions adopter ? Quelles sont les exceptions et les sanctions en cas de violation du secret professionnel ou du devoir de discrétion ? Qu'est-ce que le secret professionnel partagé ?
Cette formation courte vous permettra de rafraîchir vos connaissances ou de vous informer sur ces questions et sur vos obligations en tant qu'intervenant social.

Au programme :

- Les bases légales et éthiques du secret professionnel
- Des cas concrets liés aux pratiques quotidiennes du travail social
- Une réflexion collective sur les limites, dilemmes et bonnes pratiques

Animé par :

Véronique Van Der Plancke, conseillère juridique à la Fédération des services sociaux, avocate au Barreau de Bruxelles et maître de conférences à l'ULB.

OÙ ?

Centre d'action laïque
33, rue Lambert Fortune
1300 Wavre

QUAND ?

Mardi 2 décembre 2025
9h30 – 12h00

POUR QUI ?

Les travailleur·euse·s et bénévoles de l'aide alimentaire

Pour vous inscrire, cliquez ici !

Contact et information deborah.myaux@fdss.be ou contact@alimentraide.be

Cette formation est organisée par la FdSS, en partenariat avec le Réseau Alim'Entraide BW et le Relais social du Brabant wallon.

Avec le soutien de la Région Wallonne et du SPP Intégration sociale